



04 73 94 60 65  
Fax 04 73 94 67 01  
[www.chateldon.com](http://www.chateldon.com)  
[mairie@chateldon.com](mailto:mairie@chateldon.com)

## COMMUNE de CHÂTELDON

Arrêté n° 52/2025  
portant  
tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2025  
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux  
d'animation  
Pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation  
principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de Châteldon,

- **Vu** le Code général de la fonction publique ;
- **Vu** le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- **Vu** la délibération du 26 octobre 2027 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
- **Vu** l'arrêté n°138/2024 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 5 octobre 2024 ;
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent               | Grade actuel   | Grade proposé  | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|---------------------|--|--|-------------------|------------------------------------|
| Mme BECKER Roselyne | adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe | adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 1                 | Ancienneté                         |

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir

Fait à Châteldon, le 11 juin 2025.



Le Maire,  
Tony BERNARD



## COMMUNE de CHÂTELDON

04 73 94 60 65  
 Fax 04 73 94 67 01  
[www.chateldon.com](http://www.chateldon.com)  
[mairie@chateldon.com](mailto:mairie@chateldon.com)

Arrêté n° 51/2025  
 Portant tableau d'avancement de grade  
 Année 2025  
**Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**  
**Accès au grade d'adjoint technique territorial principal**  
**de 1<sup>ère</sup> classe**

**Le Maire de Châteldon,**

- **Vu le Code général de la fonction publique ;**
- **Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;**
- **Vu la délibération du 26 octobre 2027 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;**
- **Vu l'arrêté n°138/2024 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 5 octobre 2024 ;**
- **Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;**

**Arrête :**

**Article 1** : Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent             | Grade actuel   | Grade proposé  | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|-------------------|--|--|-------------------|------------------------------------|
| M. BECKER Patrick | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 1                 | Ancienneté                         |

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Châteldon, le 11 juin 2025.



Le Maire,  
Tony BERNARD